

Version du 14 novembre 2023

TARPSY – La structure tarifaire de psychiatrie stationnaire

Informations de base pour les professionnels de la santé

- TARPSY en bref
- TARPSY en un coup d'œil
- Objectifs de TARPSY
- Organisations partenaires et stratégie
- Développement et perfectionnement
- Application et conditions-cadres de TARPSY
- Perspectives et informations complémentaires

TARPSY en bref

TARPSY est un système tarifaire qui régleme et uniformise la rémunération de toutes les prestations de psychiatrie stationnaire dans l'ensemble de la Suisse au moyen de forfaits.

Structure tarifaire en tant que partie du système tarifaire

Le **système tarifaire** comprend la structure tarifaire TARPSY avec ses conditions-cadres et négociations tarifaires entre fournisseur de prestations et assurance sociale. La structure tarifaire se compose d'un manuel de définition et des instruments qui s'y rapportent, à savoir le **logiciel Grouper**, le **catalogue PCG** ainsi que le **catalogue des rémunérations supplémentaires**. En outre, des conditions-cadres complémentaires ont été définies dans différents documents pour son application.

Grouper

Dans le cadre de l'application de TARPSY, chaque séjour hospitalier dans un hôpital ou service psychiatrique est affecté, au moyen du Grouper, à un **groupe de cas (psychiatric cost group - PCG)** sur la base de critères définis, comme le diagnostic principal, les diagnostics supplémentaires, les traitements et l'âge, puis associé à un **cost-weight journalier**.

Rémunération

Le **cost-weight effectif** résulte de la multiplication du **cost-weight journalier** et de la **durée de séjour**. Le montant de la rémunération est finalement obtenu en multipliant le **cost-weight effectif** par un **taux de base (ou baserate)** en vigueur dans l'hôpital, défini lors de la négociation tarifaire.

Introduction de TARPSY

Le système TARPSY a été introduit dans toute la Suisse le **1^{er} janvier 2018**. Pour la psychiatrie des enfants et des adolescents, l'application est obligatoire depuis le **1^{er} janvier 2019**.

«Avec TARPSY, nous disposons pour la psychiatrie stationnaire d'une structure tarifaire homogène à l'échelle nationale, qui est basée sur des données de coûts et de prestations actuelles et conçue pour évoluer. Par conséquent, d'autres différenciations verront forcément le jour dans les années à venir. Le système TARPSY constitue ainsi l'un des socles pour une rémunération juste, une plus grande transparence et une meilleure comparabilité entre les fournisseurs de prestations aux caractéristiques (mandat de prestations, conditions-cadres) similaires.»



Markus Merz, CEO de la Clinique psychiatrique universitaire de Zurich

Grouper
Catalogue PCG
Cost-weight journalier
Durée de séjour
Rémunération
supplémentaire

TARPSY en un coup d'œil

Du mandat dans la loi sur l'assurance-maladie à l'approbation par le Conseil fédéral – développement de la structure tarifaire TARPSY en un coup d'œil:

Le mandat

SwissDRG SA est responsable de l'élaboration, du développement, de l'adaptation et de l'entretien des structures tarifaires dans le domaine stationnaire. La base légale est ici la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Le relevé des données

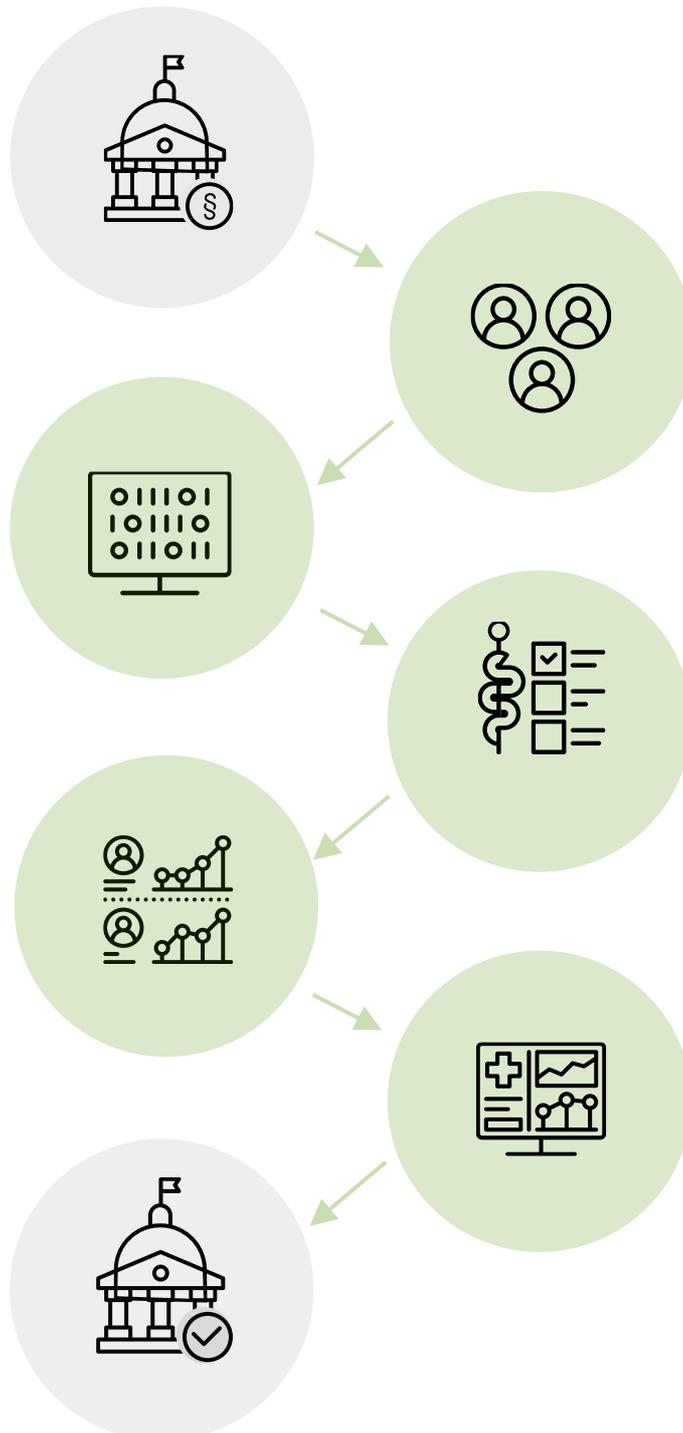
La structure tarifaire TARPSY s'appuie sur des données de coûts et de prestations émanant des institutions psychiatriques de toute la Suisse.

Le calcul

Sur la base de la logique médicale révisée, une méthodologie définie est utilisée pour calculer la structure de rémunération puis le catalogue.

L'approbation

Chaque nouvelle version de TARPSY est soumise à une procédure d'approbation en deux étapes. Outre les partenaires de SwissDRG SA, le Conseil fédéral doit également approuver chaque nouvelle version tarifaire, comme le prévoit la LAMal.



Les partenaires

SwissDRG SA est une institution commune des fournisseurs de prestations, des assureurs et des cantons.

La logique médicale

La logique médicale, c'est-à-dire le Grouper, est perfectionnée sur la base des données corrigées.

Le produit

Le catalogue ainsi que le manuel de définition et le Grouper forment ensemble la structure tarifaire TARPSY. Le cadre formé par les règlements garantit la bonne application du système TARPSY.

TARPSY - Objectifs

L'introduction du système tarifaire TARPSY a créé un système de rémunération national pour la psychiatrie stationnaire.

L'objectif de la structure tarifaire TARPSY en tant que partie du système tarifaire global est d'instaurer des conditions-cadres claires, d'améliorer la transparence et la comparabilité des prestations, des coûts et de la qualité et de favoriser une utilisation des ressources axée sur les patients. Les objectifs détaillés sont les suivants:

- Conforme aux directives de la loi sur l'assurance-maladie, TARPSY est le nouveau système tarifaire qui **réglemente et uniformise la rémunération des prestations de psychiatrie stationnaire dans l'ensemble de la Suisse.**
- TARPSY permet une **meilleure transparence des coûts et des prestations** et constitue une base de concurrence et de comparaison entre établissements.
- La structure tarifaire est un **système évolutif** et constamment perfectionné sur la base des données relevées.
- La mise en œuvre de **forfaits journaliers liés aux prestations** permet à la structure tarifaire TARPSY de tenir compte de la complexité et des spécificités des soins psychiatriques stationnaires en Suisse.
- En tant que structure tarifaire, TARPSY crée des incitations en faveur de **soins pertinents du point de vue médical et économique.** Le conflit fondamental entre les intérêts médicaux et les intérêts économiques n'en est ni renforcé ni résolu.
- Le système TARPSY est fondé sur les prestations et permet de prendre en considération des **structures et concepts thérapeutiques spécifiques à un hôpital.**

homogène
transparent
évolutif
basé sur les
prestations
économique
médical

«Le système TARPSY mène à plus de transparence dans les coûts et les prestations en psychiatrie stationnaire. C'est aussi dans l'intérêt des patientes et patients.»



Pierre Alain Schnegg,
Conseiller d'État bernois et président du Conseil d'administration de SwissDRG SA

Organisations partenaires Stratégie commune

SwissDRG SA est une institution commune des fournisseurs de prestations, des assureurs et des cantons dans le système de santé suisse. Elle est responsable de l'introduction, du développement et de l'entretien des structures tarifaires stationnaires.

SwissDRG SA est responsable de l'élaboration, du développement, de l'adaptation et de l'entretien des structures tarifaires utilisées dans le domaine stationnaire.

Elle met en œuvre le mandat légal adopté par le Parlement en décembre 2007. Créée le 18 janvier 2008, cette société anonyme d'utilité publique est une **institution commune des fournisseurs de prestations, des assureurs et des cantons.**

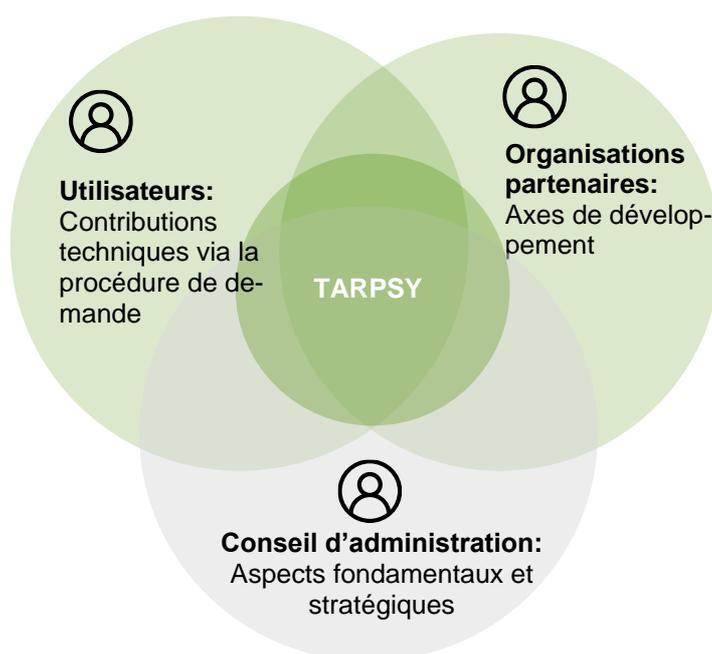
L'intégration des principaux acteurs permet de prendre en compte les **différentes exigences et différents besoins** en matière de structures tarifaires. SwissDRG SA et ses organisations partenaires s'engagent pour que le perfectionnement des structures tarifaires stationnaires en vigueur à l'échelle nationale profite aux patients, assurés et contribuables.

Les négociations tarifaires entre les fournisseurs de prestations et les assureurs sociaux ne sont pas de la responsabilité de SwissDRG SA.

Les organisations responsables de SwissDRG SA sont:

- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
- H+ Les Hôpitaux de Suisse
- Santésuisse Les assureurs-maladie suisses
- curafutura Les assureurs-maladie innovants
- Fédération des médecins suisses (FMH)
- Commission des Tarifs Médicaux LAA, AM/AI (CTM)

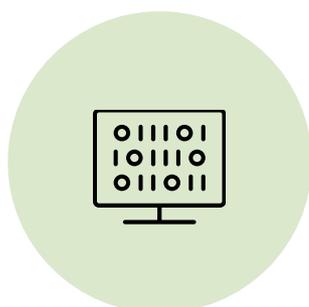
L'intégration des organisations partenaires et d'autres parties prenantes à différents niveaux conduit à un développement de TARPSY orienté sur son application et sur les objectifs.



Concept et étapes du perfectionnement

Depuis son introduction en 2018, le système TARPSY est en constant développement. Pour cela, SwissDRG SA s'appuie sur les «Directives pour le développement des structures tarifaires» qui détaillent notamment les principes de la structure tarifaire et son développement.

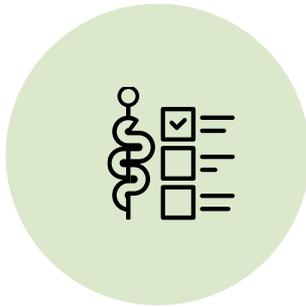
Une nouvelle version, généralement annuelle, basée sur des données plus récentes et une logique de groupement affinée, tient compte des nouvelles connaissances et des évolutions de la pratique des établissements.



Relevé des données

SwissDRG SA relève des données auprès des hôpitaux afin de gérer, de développer et d'adapter la structure tarifaire TARPSY conformément à son mandat légal.

Le développement d'une nouvelle version de TARPSY commence par la **livraison de données**. Au cours de cette étape, les hôpitaux et cliniques fournissent leurs données de prestations et de coûts à SwissDRG SA sous une forme anonyme et standardisée. Ces données sont ensuite plausibilisées et corrigées par SwissDRG SA. Les cas non plausibles ne sont pas utilisés pour le perfectionnement de la structure tarifaire.



Développement du système

La logique médicale, c'est-à-dire le **Grouper**, est développée sur la base des données corrigées.

Les nouvelles informations acquises sont ainsi prises en compte, permettant une amélioration et une adaptation de la logique médicale existante. Pour cela, ce que l'on appelle les **critères de split**, qui servent de **séparateurs de coûts**, sont redéfinis, adaptés ou supprimés. Ainsi, les cas présentant une structure de coûts similaire sont regroupés dans un même PCG. Le perfectionnement du système repose par exemple sur les contributions des organisations partenaires qui ont la possibilité de soumettre des propositions pour l'évolution de la structure tarifaire lors d'une procédure de demandes qui a lieu avant le début de la phase de développement. Ces propositions sont prises en compte par SwissDRG SA lors de l'élaboration d'une nouvelle version.



Calcul

Sur la base de la logique de groupement révisée, une méthodologie définie est utilisée pour calculer la structure de rémunération puis le catalogue.

Pour chaque PCG, une structure de rémunération est calculée en fonction de la durée de séjour d'un cas dans le groupe correspondant. Cette structure de rémunération attribuée à chaque durée de séjour un **cost-weight journalier**.

Ici aussi, les souhaits des organisations partenaires sont pris en compte. De plus, il est déterminant de garantir, à l'aide de la méthodologie de calcul, une structure d'incitation adéquate du système tarifaire, et d'obtenir ainsi une rémunération appropriée. Pour cela, il est essentiel de choisir correctement les indicateurs statistiques et les dimensions appropriées et de les optimiser ensuite.



Résultats et approbation

Chaque nouvelle version tarifaire est soumise à une consultation ainsi qu'à une procédure d'approbation en deux étapes.

Les développements ainsi que leur évaluation qualitative sont présentés aux organisations partenaires de SwissDRG SA dans ce que l'on appelle des **présentations du système** accompagnées d'une documentation complète.

Une fois adoptée par les partenaires de SwissDRG SA, la nouvelle version tarifaire est soumise au Conseil fédéral pour approbation.

Application de TARPSY

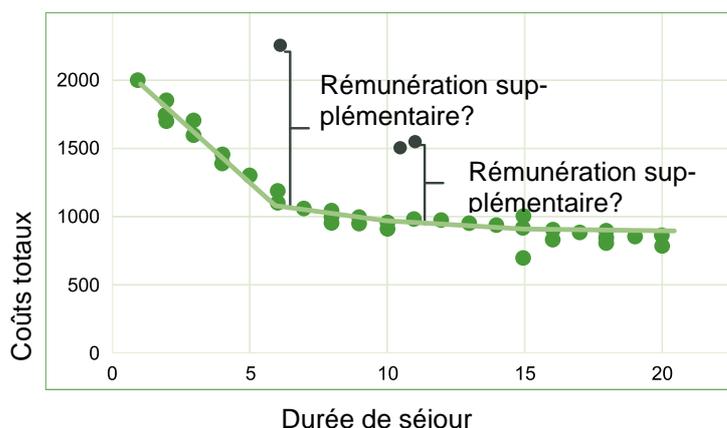
La logique de groupement, qui attribue un groupe (PCG) à chaque cas psychiatrique stationnaire, constitue le cœur du système TARPSY. Ce PCG détermine le remboursement des coûts engagés par le cas.

Il convient ici de faire la distinction entre un PCG de base et les PCG effectivement évalués. Un PCG de base forme le groupe supérieur qui représente des cas au contenu apparenté.

Au sein de ce PCG de base, il peut y avoir plusieurs PCG qui se différencient par leur structure de coûts ou leur consommation de ressources. Ce sont ici par exemple les diagnostics, les prestations fournies ainsi que l'âge du patient ou de la patiente qui servent de **critères de split**.

Le bon **cost-weight journalier** est déterminé sur la base du PCG attribué. La multiplication du cost-weight journalier par la durée de séjour permet d'obtenir le cost-weight effectif du cas (**forfait TARPSY**). Avec le taux de base négocié entre le fournisseur de prestations et l'organisme payeur, on détermine pour finir la rémunération de chaque cas.

Outre la rémunération forfaitaire, il existe également la possibilité de facturer ce que l'on appelle une rémunération supplémentaire pour certaines prestations.



Représentation schématique d'un PCG, y compris la rémunération et les éventuelles rémunérations supplémentaires

«TARPSY repose sur une base de données solide. La relevé annuelle des données et la vaste expérience de SwissDRG SA en matière de tarification des soins somatiques aigus permettront d'améliorer encore la structure tarifaire. Cela permet une rémunération adéquate des traitements psychiatriques stationnaires.»



Verena Nold Rebetez,
Directrice de santé suisse

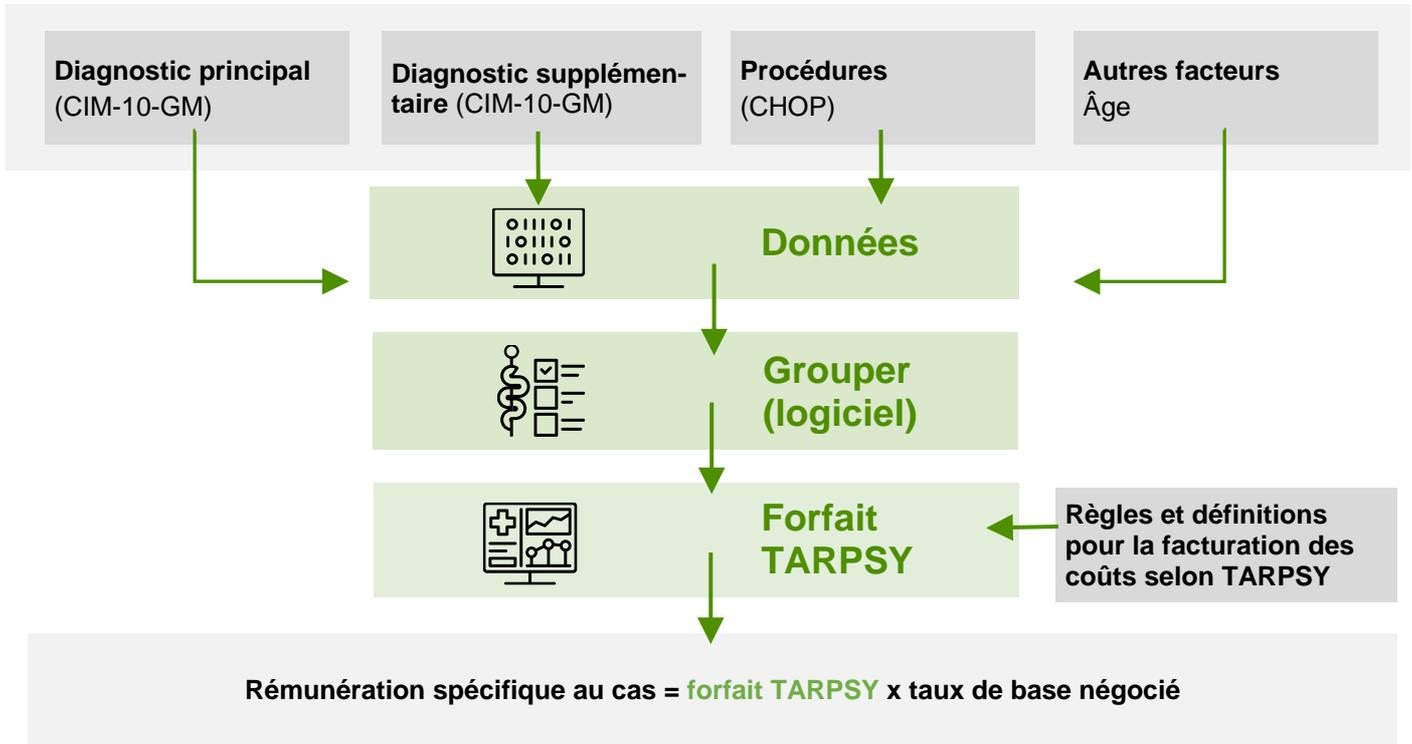
Rémunérations supplémentaires

Les **prestations et produits** qui ne peuvent pas être attribués au traitement habituel de patientes et patients et qui sont répartis de manière inégale entre ces derniers peuvent être rémunérés au moyen de ce que l'on appelle des **rémunérations supplémentaires**, dans la mesure où des caractéristiques correspondantes sont remplies.

Les rémunérations supplémentaires sont ainsi particulièrement adaptées aux prestations et produits coûteux qui, d'un point de vue statistique, **ne peuvent pas ou pas suffisamment être rémunérés par le biais des forfaits TARPSY** sans impliquer des incitations négatives correspondantes dans le système.

Contrairement aux forfaits, les rémunérations supplémentaires ne sont pas affichées sous forme de cost-weights sans dimension, mais comme un **montant en francs suisses**. Le catalogue des rémunérations supplémentaires est conçu comme un catalogue de prestations individuelles et soumis, en tant que partie du catalogue TARPSY, aux processus d'approbation habituels.

L'application de TARPSY



Le système tarifaire TARPSY est soutenu par des conditions-cadres complémentaires élaborées par les organisations partenaires de SwissDRG SA, mais aussi par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Pour permettre une application uniforme du système tarifaire dans toute la Suisse, des aspects fondamentaux sont définis dans les règles et définitions pour la facturation des cas selon SwissDRG et TARPSY.

Les **règles et définitions pour la facturation des cas** font ainsi partie intégrante de la structure et du système tarifaires et sont définies par les organisations partenaires de SwissDRG SA. On y trouve en particulier le domaine d'application ainsi que les règles pour la facturation des cas, lesquelles sont complétées par des clarifications et constamment développées.

TARPSY a recours à **des instruments de codage** existants de l'OFS qui sont utilisés dans le cadre des relevés pour la

statistique médicale et réduit ainsi la charge de travail pour les fournisseurs de prestations. Les instruments de codage se composent de la **classification des diagnostics** (catalogue CIM) et d'un **catalogue des procédures** (catalogue CHOP) que l'OFS fait constamment évoluer. En complément, l'OFS met à disposition les **règles de codage** qui permettent un codage homogène dans toute la Suisse.

Pour garantir une qualité élevée et constante du codage, le système tarifaire s'appuie notamment sur les **règles de révision du codage** définies par les organisations partenaires de SwissDRG SA.

Au sein du système tarifaire, mais en dehors du cahier des charges de SwissDRG SA, les partenaires tarifaires définissent un taux de base propre à l'hôpital pour la facturation sous TARPSY, lequel tient compte des différences de coûts qui ne sont pas représentées par la structure tarifaire. Le Conseil d'administration de SwissDRG SA peut publier des **constatations** relatives aux négociations tarifaires, visant à favoriser une application ordonnée de la structure tarifaire.

Perspectives

TARPSY est aujourd'hui utilisé comme système tarifaire pour toutes les hospitalisations psychiatriques stationnaires en Suisse et largement accepté comme tel.

TARPSY est un système conçu pour évoluer avec les nouvelles informations, permettant un développement et une différenciation au fil du temps. De cette manière, la structure tarifaire suit et intègre les progrès médicaux et les nouveaux concepts thérapeutiques.

L'évolution de TARPSY s'appuie sur les retours des utilisateurs qui peuvent ainsi avoir une influence directe sur le développement et les possibilités de représentation de différentes formes de thérapie sous TARPSY.

Informations complémentaires

Des informations complémentaires sur les conditions-cadres et les aspects techniques de la structure tarifaire TARPSY ainsi que sur leur développement et leur application sont disponibles sur le site Internet de SwissDRG SA. Concrètement, les thèmes suivants sont évoqués:

Relevé des données

Informations détaillées sur le relevé des données ainsi que sur les documentations des données et de l'interface Web. <https://www.swissdrg.org/fr/psychiatrie/releve-des-donnees>

Procédure de demande

La procédure de demande structurée offre aux utilisateurs de la structure tarifaire la possibilité de participer au développement de celle-ci.

<https://www.swissdrg.org/fr/psychiatrie/procedure-de-demande>

Documents complémentaires

Informations concernant les règles de facturation des cas et la révision du codage ainsi que les chiffres clés des différentes versions.

www.swissdrg.org/fr/psychiatrie/tarpsy

Informations actuelles et webinaires

Vous pouvez recevoir les informations actuelles sur la structure tarifaire en vous abonnant en ligne à notre newsletter TARPSY. De plus, des aspects techniques importants de la structure tarifaire et de son évolution sont expliqués dans différents webinaires.

www.swissdrg.org/fr/psychiatrie/tarpsy/informations

Informations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de SwissDRG SA peut publier des constatations supplémentaires pour une application ordonnée de la structure tarifaire.

www.swissdrg.org/fr/portrait/conseil-administration/communication

Contact

SwissDRG SA

Länggassstrasse 31
3012 Berne

E-mail: tarpsy@swissdrg.org

Tél.: +41 031 310 05 50

www.swissdrg.org

Organisations partenaires

Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

www.gdk-cds.ch

H+ Les Hôpitaux de Suisse

<https://www.hplus.ch>

santésuisse Les assureurs-maladie suisses

www.santesuisse.ch

curafutura Les assureurs-maladie innovants

<https://curafutura.ch/>

Fédération des médecins suisses (FMH)

www.fmh.ch

Assureur selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents, l'assurance-invalidité, l'assurance militaire (CTM)

www.mtk-ctm.ch